

Une bourse d'études ! Et si j'y avais droit !

Qu'est-ce que c'est ?

C'est une allocation financière, non remboursable¹, octroyée au(x) responsable(s) d'un(e) élève qui :

- fréquente un établissement d'enseignement de plein exercice (pas pour le CEFA) ;
- est inscrit(e) comme élève régulier(ière) ;
- ne doit pas doubler à partir de sa troisième année d'études (une seule dérogation est possible) ;
- répond aux conditions de domicile et de nationalité (ressortissant UE, réfugié politique, ...).

Pour QUI ?

Pour une famille n'ayant pas d'autres biens immobiliers que celui où elle vit, les montants des revenus maximums sont les suivants :

Personne(s) à charge	Revenus maxima
0	19.962,60 €
1	26.617,91 €
2	32.854,95 €
3	38.677,08 €
4	44.084,34 €
5	49.491,60 €
par personne supplémentaire ... ajouter : 5.407,26 €	

Ces revenus comprennent notamment :

- les revenus imposables globalement, majorés des revenus imposables distinctement (avertissement-extrait de rôle : Revenus 2017 – Exercice d'imposition 2018 (SPF Finances)) ;
- les allocations et les revenus de remplacement et/ou d'intégration ;
- ...

COMBIEN ?

En fonction de la situation financière de la famille, les montants peuvent être compris entre **90 €** et **4000 €**.

¹ Sauf en cas d'irrégularité, d'erreur ou de dossier non complété après avance éventuelle ou si l'élève ne fréquente plus un enseignement de plein exercice de façon régulière.

COMMENT introduire ma demande ?

VIA INTERNET	PAR COURRIER
<p>https://allocations-etudes.cfwb.be/</p> <p>Condition : s'enregistrer via un compte cerbère</p>	<p>Télécharger le document sur le site Internet https://allocations-etudes.cfwb.be/</p> <p>Si vous n'avez pas accès à internet, l'établissement scolaire peut vous aider durant les périodes d'ouverture de l'école.</p> <p>Le courrier est à adresser selon votre région et code postal à un des bureaux décentralisés.</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Pour un établissement du secondaire de Bruxelles : (code postal de l'école compris entre 1000 et 1090) Rue Adolphe Lavallée 1 (4^e étage) 1080 Bruxelles) ♦ Pour un établissement du secondaire de Namur (code postal de l'école compris entre 5000 et 5680) et de Bruxelles et Brabant wallon (code postal de l'école compris entre 1120 et 1490) Rue Van Opré 89 5100 Jambes; ♦ Pour un établissement du secondaire du Hainaut (code postal de l'école compris entre 7000 et 7940) et du Luxembourg (code postal de l'école compris entre 6000 et 6997) Place du Parc 27 7000 Mons ♦ Pour un établissement du secondaire de Liège (code postal de l'école compris entre 4000 et 4987) Rue d'Ougrée 65 4031 Angleur
QUAND	QUAND
De début juillet au 31 octobre	De début juillet au 31 octobre
DOCUMENTS À PRÉVOIR	DOCUMENTS À PRÉVOIR
<p>Un scan en pdf des documents suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Composition de ménage. 2. Copie carte bancaire. 3. Attestations de revenus (CAPS – SPF Sécurité Sociale – ...). 4. Attestation de fréquentation d'un internat (si le jeune en fréquente un). 	<p>Une copie papier des documents suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Composition de ménage. 2. Copie carte bancaire. 3. Attestations de revenus (CAPS – SPF Sécurité Sociale – ...). 4. Attestation de fréquentation d'un internat (si le jeune en fréquente un).
PREUVE D'INTRODUCTION	PREUVE D'INTRODUCTION
Un accusé de réception vous est envoyé immédiatement	Une confirmation vous sera envoyée par courrier